

Comme je l'ai déjà dit, cela ne diminue en rien les efforts du comité. S'il a des recommandations à faire, je les examinerai avec soin et si nous pouvons améliorer ce programme, nous le ferons.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans la décision qu'elle a rendue dans l'affaire Spencer-Lamont, la secrétaire d'État s'en remet à la justice telle qu'elle est appliquée par le régime policier du Brésil, régime qui a opté pour une solution policière au problème des enfants de la rue, laquelle consiste à sanctionner leur exécution.

La secrétaire d'État ne fait aucun cas du cardinal Arns qui a pourtant passé la nuit avec David et Christine pour empêcher qu'ils ne soient torturés, qui a assisté à leur procès en entier et qui a entendu le juge admettre qu'il faisait l'objet de pressions politiques.

La secrétaire d'État acceptera-t-elle de revenir sur sa décision régressive pour des motifs humanitaires?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai fait savoir aux parents de M^{lle} Lamont et de M. Spencer, je compatis et je m'intéresse vivement à leur situation et à celle de leurs familles.

J'ai donc consacré beaucoup de temps à l'étude de cette affaire ainsi que de ses répercussions tant sur les deux Canadiens emprisonnés que sur leurs familles pour m'assurer d'avoir pris une décision éclairée.

J'ajouterai qu'il est encore possible d'interjeter appel, possibilité dont ils vont se prévaloir. Ce processus présente certaines difficultés que notre consulat est tout disposé à les aider à surmonter autant que faire se peut.

J'estime avoir pris une décision équitable. Elle tient compte non seulement des opinions juridiques que j'ai obtenues, mais aussi de nos obligations internationales envers les Canadiens et les conventions dont le Canada est signataire sur l'enlèvement et la prise d'otages.

M. George S. Rideout (Moncton): Ma question supplémentaire s'adresse aussi à la secrétaire d'État.

Les Lamont m'ont appris que Christine travaille à l'infirmerie de la prison, où les normes d'hygiène n'ont rien de comparable à celles qu'on exige au Canada, une

infirmerie où ses parents craignent qu'elle ne soit exposée au virus du SIDA. En effet, d'après les données les plus récentes, quelque 30 p. 100 des détenues brésiliennes sont soit atteintes du SIDA, soit séropositives.

La secrétaire d'État ne voudrait-elle pas se porter au secours de David et de Christine plutôt que de les laisser moisir dans une prison brésilienne durant 28 ans?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons fait savoir par la voie officielle aux autorités brésiliennes, et j'ai moi-même avisé les parents des deux jeunes détenus ainsi que la Chambre, que nous jugeons démesurée la peine qui a été prononcée contre eux et qu'il existe d'autres moyens d'arriver au même but.

Pour commencer, nous avons négocié un traité d'échange de criminels qui sera ratifié dans le courant de l'année. Nous sommes prêts à le ratifier immédiatement, mais le processus brésilien est un peu plus long. En vertu de ce traité, M^{lle} Lamont et M. Spencer pourraient servir le reste de leur peine au Canada, où ils seraient en outre admissibles à une libération conditionnelle plus tôt.

L'autre possibilité qui s'offre à nous, c'est bien sûr de présenter une demande d'expulsion un peu plus tard, si on jugeait alors que cette mesure s'impose.

* * *

HUMAN LIFE INTERNATIONAL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Human Life International tiendra une conférence à Ottawa en fin de semaine. Cet organisme est contre la planification des naissances, contre l'éducation sexuelle, contre les gais et les lesbiennes et contre l'avortement même lorsque la vie de la femme est en danger. Pourtant, le gouvernement appuie ses activités en lui accordant le statut fiscal d'oeuvre de charité.

Pourquoi les contribuables canadiens subventionnent-ils cet organisme alors que ce statut d'oeuvre de charité est refusé aux groupes pro-choix?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, sans connaître les détails concernant cet organisme, je puis assurer à la députée que le ministère du Revenu national a pour mandat et pour règle de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, d'assurer des règles du jeu équitables; je serai cependant très heureux d'examiner cette question pour donner tout de suite une réponse à la députée.